



DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES  
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE  
COMMUNE : LA CRÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ  
VILLE DE LA CRÈCHE

DE-300620-34

Transmission à la Préfecture le 27 JUIL. 2020

Accusé réception le 27 JUIL. 2020

Acte rendu exécutoire après publication le 27 JUIL. 2020



La Directrice Générale des Services,  
Marie-Cécile VATEL

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2020

Nombre de :  
- Membres en exercice : 29  
- Membres présents : 27  
- Suffrages exprimés : 29  
- Pour : 22  
- Abstention : 7  
- Contre :

L'an deux mil vingt, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du vingt-quatre juin deux mil vingt.

Présents : L. HAMOT, L. GRELAUD, M.L.WATIER, S. GIRAUD, E. AUZURET, S. GUILLON, S. FAVRIOU, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, S. FORTHIN, C. GARREAU, J.Y. GRARD, C. MORISSON ROSSARD, CHERAUD, E. DELANEAU, Y. MAILLOU, L. MATHIEU, Y. TOURET, E. GUILLIOT BOZIER, D. BARANGER, C. OMBRET, S. GUITARD, S.DUPUIS, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, C. RENAUD et A. IMBERT

Excusés et représentés :  
R. PETTEX SORGUE donne pouvoir à S. GIRAUD  
A. DOMIN donne pouvoir à L. GRELAUD  
Secrétaire de séance :  
M.L. WATIER

### ÉCOLE DE MUSIQUE : TARIFS

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des propositions de tarifs applicables aux personnes fréquentant l'école de musique pour l'année scolaire 2020 – 2021. Elle propose de n'appliquer aucune augmentation des tarifs.

Ce point a été examiné à la Commission budget, finances et prospective le 17 juin 2020 et à la Commission vie associative, éducation populaire et communication le 18 juin 2020 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs applicables aux élèves de l'école de musique à partir du 1er septembre 2020, selon les modalités suivantes :

#### COURS COLLECTIFS - Tarifs mensuels en € (x10 mois)/personne/TTC

Tranches	Quotient familial	Jardin instrumental 1h	Formation musicale / chorale 1h	Atelier / Musique d'ensemble / FM sans instrument	Stage initiation ponctuel 5h / Musique d'ensemble /MAO
1	De 0 à 199	18,42	5,62	17,17	32,15
2	De 199.01 à 499	18,94	5,93	17,79	32,25
3	De 499.01 à 769	19,46	6,24	18,42	32,36
4	De 769.01 à 879	19,98	6,55	19,04	32,46
5	De 879.01 à 1009	20,50	6,87	19,66	32,56
6	De 1009.01 à 1 199	21,02	7,18	20,29	32,67
7	De 1199.01 à 1450	21,54	7,49	20,91	32,77
8	+ de 1 450.01	22,06	7,80	22,58	32,88
9	Hors Commune	27,78	9,57	27,78	48,69

## COURS INDIVIDUELS - Tarifs mensuels en € (x10 mois)/personne/TTC

Tranches	Quotient familial	1 <sup>ère</sup> inscription/instrument 30 min (dont MAO)	1 <sup>ère</sup> inscription /Instrument cours 60 min	2 <sup>ème</sup> instrument / 2 <sup>ème</sup> inscription cours 30 min	2 <sup>ème</sup> instrument ou plus/2 <sup>ème</sup> inscription ou plus cours 60 min	Tarif unique/1 séance supplémentaire instrument 30min (au-delà des 32 séances annuelles)	Tarif unique/1 séance supplémentaire instrument 60min (au-delà des 32 séances annuelles)
1	De 0 à 199	46,19	87,81	34,75	80,94	14,44	27,44
2	De 199.01 à 499	47,44	90,20	36,00	83,44	14,83	28,19
3	De 499.01 à 769	49,00	93,12	37,56	86,56	15,31	29,10
4	De 769.01 à 879	50,46	95,87	39,02	89,47	15,77	29,96
5	De 879.01 à 1009	51,71	98,24	40,26	91,97	16,16	30,70
6	De 1009.01 à 1 199	53,06	100,81	41,62	94,68	16,58	31,50
7	De 1199.01 à 1450	54,41	103,42	42,97	97,38	17,00	32,32
8	+ de 1 450.01	55,77	105,96	44,32	100,09	17,43	33,11
9	Hors Commune	70,23	140,51	54,41	124,64	21,95	43,91

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



La Maire,

Laetitia HAMOT